

## Evolution des modèles opérationnels à la DSi

### Evolution des modèles opérationnels de la DSi : kesako ?

Plus d'un quart des salariés de la DSi vont partir en retraite d'ici 2034. La direction a choisi de ne pas recruter pour remplacer ces départs. Et de sous-traiter des activités entières. Cela va se faire par différentes itérations et s'étaler sur 10 ans. La première itération commence cette année, la direction ne communique pas sur les prochaines itérations, qui pourront être plus rapprochées et plus importantes.

### Consultation du CSE DTSI

La direction de DTSI est légalement tenue de consulter le CSE DTSI à chaque réorganisation ou changement important. Les élus du CSE DTSI n'ont pas donné d'avis positif à l'évolution des modèles opérationnels de la DSi. Ils ont à la place remonté de nombreuses inquiétudes et demandes. L'avis d'un CSE étant seulement consultatif, la direction a considéré l'avis donné et poursuit son projet, malgré une défiance unanime.

### Les principales choses qui inquiètent la CGT

Que vont devenir les salariés dont tout ou partie de l'activité va partir à la sous-traitance (27 sur la première itération) ? La direction dit qu'il y a un grand vivier de postes sur lesquels ils pourront se repositionner, et ce en général sur le même site. Si la direction en est si sûre, pourquoi ne garantit-elle pas un repositionnement sur le même métier sur le même site pour les salariés qui en feraient la demande ?

Il y aura forcément des pertes de compétences, importantes. Voici une parole d'architecte sur une activité sous-traitée : "*je pilote une boîte noire*". Et des changements de métiers : pilote de sous-traitants, un métier d'avenir ? Les métiers du DEV vont être fortement impactés, ceux de la gestion de projet et du pilotage aussi.

Alors que la direction de la DSi a placé l'amélioration de la QS comme priorité, qui croit qu'elle s'améliorera avec de plus en plus de sous-traitance ? En ajoutant la perte de compétences, on peut légitimement se poser la question de quel avenir pour la DSi.

À ces inquiétudes, la direction a répondu en pure langue de bois comme quoi elles n'étaient pas fondées. Elle a conçu un projet s'étalement sur 10 ans. Cela questionne leur rapport avec la réalité de ce que nous vivons tous les jours. Et questionne donc une bonne partie de leurs affirmations.

La direction ne garantit pas le devenir individuel de chacun. Cela ne peut que nous inquiéter.

## Que faire ?

Faut-il maintenant demander un arrêt de ce projet ou un aménagement ?

À la CGT, nous considérons que c'est le cadre même de cette réorganisation qui pose problème. Car un aménagement reviendrait à garder le même principe mais sous-traiter moins d'activités. Où mettre le curseur ? Il y aurait quand même des salariés touchés. Et puis comment choisir ce qui serait quand même sous-traité et ce qui ne le serait pas ?

C'est pourquoi dans notre pétition nous demandons l'arrêt de ce projet. Ce n'est qu'en demandant cet arrêt que nous pourrions aboutir à un autre type de projet. Il ne faut pas se voiler la face, de très nombreux départs sont devant nous, il faut faire quelque chose. Pour la CGT, la meilleure solution pour pérenniser notre activité, nos compétences et nos emplois est d'embaucher.

Il ne suffit pas de demander à la direction pour obtenir. La CGT a lancé une pétition contre le projet de modèle opérationnel pour dans un premier temps montrer à la direction de DSI que les salariés ne sont pas en accord avec ce projet. En fonction de la réponse de la direction, nous ferons d'autres propositions.



**La CGT t'invite à rejoindre les salariés qui ont déjà signé la pétition.**

Tu ne reçois pas les lettres d'information de la CGT et tu aimerais que l'on t'envoie nos informations ?  
Demande à [Inscription](#) ou flashe ce QRCode :



### Vos représentants CGT à DSI :

Hervé Blanche (Pessac), Armelle Caron (Villeneuve d'Ascq), Annie Carreau (Arcueil), Laïla Chatraoui-Mouchrih (Bagnolet), Rémy Chimenes (Lyon), Emmanuel Da Silva (Blagnac), Sophie Danon (Villeneuve d'Ascq), Yann Delmare (Mougin), Raphael Durand (Blagnac), Bernard Gache (Arcueil), Elisabeth Guibert (Villejuif puis Gardens), Philippe Lafrance (Nantes), Philippe Leblanc (Guyancourt), Emmanuel Marlet (Fleury les Aubrais), Frédéric Simorre (Blagnac), Patrick Teixeira (Blagnac), Stéphane Vaisenberg (Villejuif puis Gardens), Christel Walle (Gardens)

